

PARTIE III

Méthodologie

La méthodologie adoptée se décline en huit étapes. Chacune est présentée dans les sections qui suivent : définition de la TPE, sélection des secteurs d'activité économique, sélection des communes, caractérisation des communes sélectionnées, bibliographie et élaboration des questionnaires, enquêtes auprès des entrepreneurs, analyse des résultats obtenus, réunions de restitution et ateliers de travail où les témoignages des entrepreneurs sont confrontés à l'opinion d'autres acteurs ruraux .

1. Définition de la Très Petite Entreprise

Le terme de « Très Petite Entreprise » est en réalité un terme français qui n'a pas de correspondance au niveau de l'Union européenne. En effet, cette dernière catégorise les entreprises comme « micro-entreprises », « petites entreprises » ou « moyennes entreprises », l'ensemble constituant les PME [Duplaa E., 2006].

Le critère du nombre de personnes occupées, critère de l'effectif, doit, selon les recommandations de la Commission, s'imposer comme un critère principal. La Commission européenne définit comme micro-entreprise une entreprise qui occupe moins de 10 personnes. En outre, une entreprise ne pourra être considérée comme une PME si 25 % ou plus de son capital ou de ses droits de vote sont contrôlés, directement ou indirectement, par un ou plusieurs organismes publics ou collectivités publiques, à titre individuel ou conjointement.

La Commission précise également les modalités de calcul de l'effectif : les données retenues pour le calcul de l'effectif sont celles afférentes au dernier exercice comptable clôturé et sont calculées sur une base annuelle. L'effectif correspond au nombre d'unités de travail par année, c'est-à-dire au nombre de personnes ayant travaillé dans l'entreprise considérée ou pour le compte de cette entreprise à temps plein pendant toute l'année considérée. L'effectif est composé des salariés, des personnes travaillant pour cette entreprise et ayant un lien de subordination avec elle, des propriétaires exploitants et des associés exerçant une activité régulière dans l'entreprise et bénéficiant d'avantages financiers de la part de l'entreprise. Les apprentis ou étudiants en formation professionnelle bénéficiant d'un contrat d'apprentissage ou de formation professionnelle ne sont pas comptabilisés dans l'effectif.

De plus, au-delà de ce critère quantitatif, Le Ministère de l'Economie et de l'Emploi de la Région wallonne précise que la PME doit également répondre aux critères suivants :

- soit être une personne physique ayant la qualité de commerçant ou exerçant une profession indépendante ou une association formée entre ces personnes ;
- soit être entre autres une SPRL, une SA, une SCRL ou un groupement européen d'intérêt économique ;
- soit un cluster ;
- soit une spin-off.

La personne morale de droit public et l'Association sans but lucratif sont exclues de cette définition.

Dans le cadre de cette étude, nous définirons les TPE sur base de 3 critères objectifs :

- *critère de l'effectif*: effectif inférieur ou égal à 10 personnes ;
- *critère juridique*: la TPE considérée ici recouvre l'ensemble des entités économiques, qu'elles aient le statut de personne physique ou morale, travaillant seule (statut d'indépendant) ou employant au maximum 9 personnes, à l'exclusion des agriculteurs, des sociétés de droit public et des ASBL ;
- *critère géographique*: le siège d'exploitation se trouve dans la commune rurale considérée.

2. Secteurs d'activité ciblés

Bien que l'idée que l'agriculture structure fortement le monde rural soit encore présente dans beaucoup d'esprits, la Région wallonne connaît une forte décroissance globale de l'emploi agricole, et les agriculteurs sont aujourd'hui minoritaires dans la société rurale.

L'espace et la tranquillité ainsi que la présence d'espaces naturels diversifiés a fait du monde rural un lieu de découverte, de pratique sportive et de détente pour les citadins, les incitant à y résider. Des visions divergentes sur l'organisation de la vie en zone rurale et sur l'usage de l'espace rural apparaissent dès lors avec ce phénomène de rurbanisation. D'un lieu de production lié aux secteurs primaire et secondaire, il devient un lieu de résidence pour une population dont l'activité se concentre de plus en plus dans un secteur tertiaire. L'espace rurbain connaît un développement important de l'habitat. Ses modalités sont diverses : construction de maisons neuves en bordure des villages, de lotissements de maisons individuelles, rénovation ou réhabilitation de l'ancien habitat villageois. On assiste alors à une consommation de l'espace agricole. Les mutations fonctionnelles de cet espace ne se limitent pas à l'habitat mais concernent également les activités économiques ou de loisirs qui s'y implantent. L'espace rural en grande partie occupé par l'agriculture devient multifonctionnel et de multiples activités, résidentielle, commerciale et de loisirs apparaissent en plus de la mono-fonction agricole [Dogot T., 2004].

L'espace rural wallon est donc un espace confronté à de nouvelles attentes de la population. Il s'agit de conserver les spécificités du monde rural et sa qualité de vie tout en offrant un accès plus facile à l'information, aux services et aux emplois [Boverie M., 2004]. Au-delà de sa fonction principale de production *agro-alimentaire* et *forestière*, le territoire rural doit maintenant répondre à des besoins de plus en plus divers, qui intéressent aussi bien les néo-ruraux que les habitants traditionnels et les agriculteurs [Bontron J.-C., 2006]. La vitalité sociale des communes dépend de la richesse des services existant localement. Une offre insuffisante ou inadaptée oblige à chercher des solutions ailleurs.

La reconnaissance des autres fonctions et usages du territoire rural est utile pour préciser les contours de la définition contemporaine de la ruralité. Cette acceptation réoriente également la conception du développement de la ruralité [Dogot T., 2004]. Jazra Bandarra (1995, *in* Dogot T., 2004) estime que, bien que la délimitation de zones rurales soit importante en vue d'assurer un développement de l'espace rural adéquat, le problème du développement rural se situe aujourd'hui sur la nécessité que ces espaces aient des fonctions définies et utiles à l'ensemble de la société. Pour certaines zones, il est possible que la fonction traditionnelle de production alimentaire soit révolue et qu'elles partagent d'autres fonctionnalités telles que les fonctionnalités environnementale, touristique, récréative ou résidentielle.

La sécurité et la qualité des produits prennent de plus en plus le pas sur la sécurité alimentaire dans un contexte d'abondance. Ainsi, doivent pouvoir coexister une *production de denrées* de base centrée sur la performance et une production de produits spécifiques, de qualité différenciée, à plus haute valeur ajoutée et participant à la survie des terroirs. Aujourd'hui, la préoccupation envers la typicité des produits, leur goût, la sécurité sanitaire et le caractère moins artificialisé des modes de production gagne de plus en plus de consommateurs [Dogot T., 2004].

Le développement du tourisme rural joue un rôle grandissant dans les zones où les conditions de production agricole sont moins favorables. Il représente une alternative fréquemment citée pour diversifier les activités agricoles. Le tourisme rural concerne des agriculteurs mais également de nombreux autres acteurs du monde rural. Il crée de nouveaux emplois dans les services liés à l'*hébergement*, la *restauration* et les *activités de loisirs* [Bontron J.-C., 2006].

La modernisation du cadre de vie des populations rurales est aussi un facteur qu'il faut mettre en relation avec la reprise démographique. L'amélioration des systèmes de transport, la diffusion de l'automobile et l'introduction des *technologies de l'information et de la communication (TIC)* ont désenclavé la plupart des régions rurales. Vivre à la campagne n'est plus aujourd'hui systématiquement synonyme d'isolement et de médiocres conditions de vie [Bontron J.-C., 2006]. Les services offerts par les TIC sont de plus en plus nombreux et continuent de se développer et les nouvelles technologies sont en train de devenir incontournables en matière de formation tant scolaire que professionnelle. Par ailleurs, comme l'ont montré les derniers rapports sur la compétitivité de la Wallonie, la diffusion et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication a été l'un des principaux vecteurs des gains de productivité enregistrés au cours des dernières années. Les TIC ont ouvert de nouvelles possibilités pour les entreprises, ont accru le rythme de changement avec des effets potentiels importants sur les conditions de vie et de travail et

sur la répartition territoriale de l'activité. Les TIC représentent un nouveau facteur de compétitivité régionale [Direction de la politique économique, 2004].

En outre, les *éco-entreprises* permettent notamment de répondre aux exigences croissantes des marchés publics en matière de développement durable. Dans le cadre de cette étude, nous considérons comme éco-entreprise, toute entreprise dont le secteur d'activité est celui de l'eau, de l'air, du sol, des déchets, de l'énergie ou de l'éco-management. Ce type d'entreprise internalise les problématiques environnementales, l'objectif à terme étant d'économiser au maximum les ressources naturelles et de minimiser ses impacts sur les écosystèmes [Actu-Environnement, 2006].

Les *énergies renouvelables* sont une voie de développement porteuse pour la Wallonie. En effet, la Région wallonne étant grandement tributaire des importations d'énergie, cet outil pourrait infléchir cette tendance, tant dans un souci de redéploiement économique que de respect de l'environnement (objectifs de Kyoto : réduction de 7.2 % des émissions de CO₂ d'ici 2012). Les principaux potentiels de développement wallons en matière d'énergies renouvelables sont : l'éolien, les déchets forestiers, les cultures énergétiques et la biométhanisation.

En conclusion, le redéploiement de la ruralité, c'est-à-dire le passage d'une société organisée autour de l'agriculture à une société qui se sert des potentialités des territoires ruraux pour générer des activités à haute valeur ajoutée, semble pouvoir se baser notamment sur les secteurs d'activités suivants :

1. La filière bois ;
2. L'agro-alimentaire ;
3. L'hébergement et la restauration ;
4. Les activités de loisirs, culturelles et le tourisme rural ;
5. Les technologies de l'information et de la communication ;
6. Les éco-entreprises et les énergies renouvelables.

C'est sur base de ces six secteurs que nous sélectionnerons les communes.

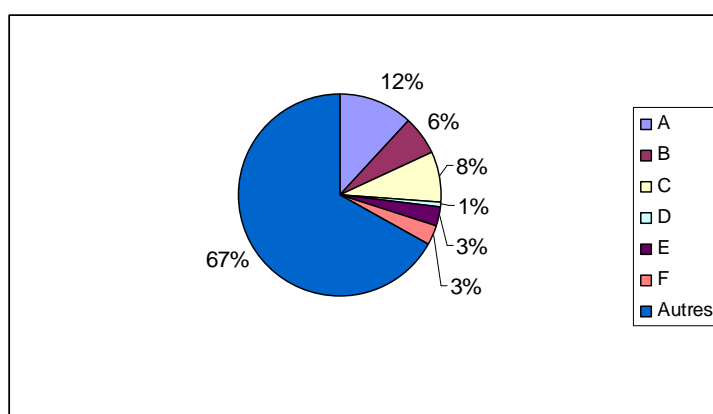
La figure 3 représente la part des entreprises actives pour les six secteurs ciblés. Les données utilisées sont celles de la TVA juridique, et proviennent de la base de données dénommée « Ecodata », diffusée par l'INS. Cette répartition s'est basée sur les activités du code NACE-3.

Il est à noter qu'il est difficile de faire coïncider les concepts liés à la définition des secteurs aux catégories d'une nomenclature standardisée telle que la nomenclature NACE. C'est le cas, en particulier, pour le concept d'éco-entreprises qui ne peut aisément être transposé de manière exhaustive dans une nomenclature d'activités. Par conséquent, nous englobons dans le concept des éco-entreprises celui des énergies renouvelables et ce concept a été appréhendé dans une acceptation restrictive dans le processus de sélection mais sera reconsidéré dans une acceptation plus large lors de la sélection des entreprises qui feront l'objet de l'enquête.

Sous le secteur « filière bois » sont reprises les activités « sylviculture, exploitation forestière et services annexes », « travail du bois et fabrication d'articles en bois, liège, vannerie ou sparterie » et

« fabrication de meubles », sous le secteur « agro-alimentaire » sont reprises les activités « industries alimentaires », « commerce de gros de produits alimentaires » et « commerce de détail alimentaire », sous le secteur « restauration et hébergement » est reprise l'activité « hôtels et restaurants », sous le secteur « éco-entreprise » sont reprises les activités « récupération », « captage, épuration et distribution d'eau », « recherche et développement » et « assainissement, voirie et gestion des déchets », sous le secteur « TIC », sont reprises les activités « fabrication de machines de bureau et de matériel informatique », « fabrication d'équipements de radio, télévision et communication », « postes et télécommunications » et « activités informatiques » et sous le secteur « activités de loisirs » sont reprises les « activités récréatives, culturelles et sportives ».

Figure 3 : Répartition des entreprises actives selon les secteurs retenus. (A : filière bois, B : secteur agro-alimentaire, C : restauration et hébergement, D : éco-entreprise*, E : TIC, F : activités de loisirs) [INS, 2004].



* Selon la définition simplificatrice adoptée plus haut

3. Sélection des communes

Les communes sélectionnées doivent être des communes wallonnes rurales. Le critère simple reposant sur un seuil de densité de population de 150 hab./km², comme fixé par l'OCDE, a été retenu. Les communes dépassant ce seuil sont écartées. Au 1^{er} janvier 2006, 124 communes wallonnes ont été reconnues comme telles. Ces 124 communes représentent près de la moitié des communes de la Région wallonne qui en compte 262.

3.1. Hétérogénéité contextuelle à travers la Wallonie

Des composantes contextuelles politiques et administratives de l'environnement peuvent influencer la dynamique entrepreneuriale [Carroll *et al.*, 1988 in Duprez *et al.*, 2003]. Cette dynamique peut également être liée aux conditions offertes par le marché [Julien et Marchesnay, 1996 in Duprez *et al.*, 2003], à l'état de la concurrence, à la disponibilité des aides à la création, à la fiscalité [Guyot et Vandewattyne, 2004], ou encore au rôle d'acteurs particuliers, comme les universités [Feldman, 1994] ou les pouvoirs publics [Brusco, 1994]. Dans ce sens, des aides financières et services sont accessibles aux TPE. Les différents niveaux de pouvoir dont émanent ces aides donnent lieu à des disparités territoriales.

Dans le même registre, on peut également citer la composante culturelle, c'est-à-dire la disponibilité à prendre des risques et à accepter l'échec, la perception des difficultés liées à la création, l'importance et le respect portés aux petites entreprises et à leur propriétaire [Calay *et al.*, 2005] ou encore la socialisation des enfants dans le système éducatif et formatif concernant le développement de l'esprit d'entreprise et l'émergence de vocations d'entrepreneur [Calay *et al.*, 2005 ; Gill, 1988 *in* Duprez *et al.*, 2003].

Par ailleurs, les produits locaux et du terroir, les patrimoines naturel, bâti, folklorique, architectural, paysager, religieux et souterrain contrastent entre les régions agro-géographiques de la Wallonie.

De ces différents éléments, il ressort une évidente hétérogénéité des contextes environnementaux à travers la Wallonie. Afin d'intégrer ces diverses composantes contextuelles et donc de ne pas se restreindre à un cadre d'analyse particulier, nous avons jugé bon de choisir au moins une commune par province de la Région wallonne.

3.2. Présélection

Une procédure de sélection des communes a été mise au point afin d'opérer un choix raisonné des sites d'étude pour les enquêtes sur le terrain. Les communes sont tout d'abord classées sur base de l'abondance de TPE présentes dans les six secteurs d'activité ciblés en fonction de la superficie de la commune, du nombre d'habitants par commune et de leur revenu moyen imposable. Les deux communes obtenant le meilleur score par province ont été retenues pour la suite de notre sélection. Le tableau 5 reprend les communes de notre présélection.

Tableau 5 : Liste des communes présélectionnées pour chaque province wallonne

Province	TPE/km ²	TPE/nombre d'habitants	TPE/revenu moyen par habitant
Brabant wallon	1. Perwez 2. Incourt	1. Perwez 2. Incourt	1. Perwez 2. Incourt
Hainaut	1. Flobecq 2. Sivry-Rance	1. Sivry-Rance 2. Froidchapelle	1. Chimay 2. Frasnes-lez-Anvaing
Liège	1. Malmedy 2. Donceel	1. Trois-Ponts 2. Aywaille	1. Malmedy 2. Saint-Vith
Luxembourg	1. Marche-en-Famenne 2. Hotton	1. La Roche-en-Ardenne 2. Bouillon	1. Bastogne 2. Durbuy
Namur	1. Dinant 2. Rochefort	1. Vresse-sur-Semois 2. Bièvre	1. Couvin 2. Ciney

3.2.1. Base de données : l'O.N.S.S.

Etant donné que nous axons notre étude sur six secteurs d'activité, il est essentiel que les communes visitées nous permettent d'administrer le questionnaire à un nombre représentatif d'entreprises actives dans ces secteurs. Dans un premier temps, il est donc nécessaire d'inventorier pour chacune des communes, le nombre de TPE présentes dans chacun des six secteurs.

Cet inventaire est réalisé sur base de données fournies par l'Office National de Sécurité Sociale (O.N.S.S.) et non sur celles fournies par l'Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants (I.N.A.S.T.I.) ou par la TVA juridique.

La répartition des assujettis actifs à l'I.N.A.S.T.I (travailleurs indépendants et aidants) pour chaque commune ne détaille pas suffisamment les secteurs d'activité économique. En effet, au niveau communal, l'activité économique est déterminée d'après un code profession ne distinguant que sept secteurs différents. A savoir, l'agriculture, la pêche, l'industrie et l'artisanat, le commerce, les professions libérales, les services et divers. Un sous-classement de ces secteurs d'activité économique est possible à partir de l'I.N.A.S.T.I., mais uniquement par arrondissement, ce qui ne nous aide pas à sélectionner les communes les plus intéressantes dans le cadre de notre étude.

La statistique des assujettis à la TVA quant à elle permet de classer par commune et selon le code NACE-3, le nombre d'entreprises actives, créées et radiées par année. Mais dans ce cas, l'importance des entreprises, en fonction du nombre total des travailleurs occupés n'est pas détaillée, ce qui ne permet pas d'identifier l'existence des TPE pour chaque commune.

Par conséquent, nous nous sommes appuyés sur les données fournies par l'O.N.S.S. Celles-ci reprennent l'importance des établissements en fonction du nombre total de travailleurs. Neuf classes, aux modules de grandeur croissante, sont prévues à cet effet ; elles englobent les employeurs ou les établissements qui occupent respectivement moins de 5 travailleurs, de 5 à 9 travailleurs, de 10 à 19 travailleurs, de 20 à 49 travailleurs, de 50 à 99 travailleurs, de 100 à 199 travailleurs, de 200 à 499 travailleurs, de 500 à 999 travailleurs, 1000 travailleurs et plus. Dans le cadre de notre étude, nous nous sommes limités aux deux premières classes, et avons considéré ces établissements comme des TPE. A partir de ces données, il a donc été possible de déterminer, par commune, le nombre d'établissements occupant moins de 10 travailleurs salariés pour chaque activité économique classée selon le code NACE-3.

Les six secteurs ciblés (filère bois, agro-alimentaire, hébergement et restauration, activités de loisirs, technologies de l'information et de la communication, éco-entreprises) n'étant pas répertoriés tels quels dans l'O.N.S.S. - en effet, les activités économiques ainsi que leurs subdivisions sont établies d'après la nomenclature générale des activités économiques (NACE-Bel) - un regroupement a du être réalisé. Le tableau en annexe 4.a. du rapport n°1/2006 indique les différentes activités du code NACE regroupées pour nos six secteurs. Ces activités sont classées selon le code NACE-3 (code à 3 chiffres) et subdivisées selon le code NACE-5 (code à 5 chiffres). Des notes explicatives sur certaines de ces activités sont données en annexe 4.b. du rapport n°1/2006.

Une fois ce regroupement réalisé, il a été possible de déterminer le nombre d'établissements occupant moins de 10 travailleurs salariés par commune pour les six secteurs ciblés (Tableau en annexe 4.c. du rapport n°1/2006). L'annexe 4.d. du rapport n°1/2006 indique à quelles communes correspondent les codes INS.

3.2.2. Contraintes liées à l'utilisation de la base de données de l'O.N.S.S.

a) Sous-estimation du nombre de TPE

La contrainte principale liée à l'utilisation des données fournies par l'O.N.S.S. est vraisemblablement le fait que les indépendants ainsi que leur conjoint aidant ne sont pas répertoriés. Ceux-ci représentant une part importante des entrepreneurs et créateurs d'entreprise, le fait de travailler sur base de l'O.N.S.S. engendre une sous-estimation du nombre de TPE présentes par commune.

En outre, le dénombrement des établissements et des travailleurs s'appuient sur des fichiers statistiques qui ne sont pas totalement complets. En effet, une faible proportion de petites entreprises n'ont pas envoyé les informations nécessaires à l'institution à la date de clôture des opérations d'enregistrement statistique.

Finalement, les données fournies par l'O.N.S.S. ne permettent pas de mettre clairement en évidence l'existence des éco-entreprises. En effet, les seules activités reprises par le code NACE-3, pouvant assurément se rattacher à ce secteur, sont celles de l'élaboration et transformation de matières nucléaires (activité 23.3), la récupération de matières métalliques recyclables (37.1) et de matières non métalliques recyclables (37.2), celle de la recherche et du développement en sciences physiques et naturelles (73.1) ainsi que celle de l'assainissement, voirie et gestion des déchets (90.0). Or, il est fort probable que des éco-entreprises soient actives dans d'autres activités.

b) Surestimation du nombre de TPE

Nous considérons les établissements occupant moins de dix travailleurs salariés comme des TPE. Etant donné que les travailleurs indépendants et aidants ne sont pas repris dans l'effectif d'une entreprise, il est fort probable que nous comptabilisions comme TPE des entreprises d'un effectif supérieur à neuf travailleurs. En effet, dans le cas où l'établissement occupe un ou plusieurs travailleurs indépendants, l'effectif s'en voit augmenté et par conséquent, l'établissement peut ne plus répondre aux critères de définition d'une TPE.

Par ailleurs, nous sommes limités à une répartition des activités économiques selon le code NACE-3 lorsque nous travaillons à un niveau communal. Ceci a pour conséquence de prendre en considération des subdivisions à ces activités ne correspondant pas à l'un des six secteurs ciblés. Nous pouvons prendre comme exemple l'activité 52.260, soit la vente de tabac, qui est reprise dans l'activité 52.2 relative au commerce de détail alimentaire en magasins spécialisés.

3.3. Sélection finale

Compte tenu des contraintes de temps et des moyens disponibles, il est nécessaire de procéder à une sélection parmi les 24 communes présélectionnées. Pour cela, des conditions additionnelles ont été apposées :

1. L'échantillon sélectionné doit être représentatif des différents degrés d'intensité créatrice d'entreprise.
2. L'échantillon sélectionné doit être représentatif des différentes dynamiques démographique et résidentielle telles que définies par la typologie sur la rurbanisation en Région wallonne [Dogot T., 2004].
3. L'échantillon sélectionné doit être représentatif des différents niveaux de richesse des communes.

3.3.1. Intensité de création d'entreprises

L'intensité créatrice est observée sur base des créations d'entreprise survenues au sein des communes présélectionnées entre le 1^{er} juillet 2001 et le 30 juin 2004. En termes d'indicateur statistique, l'intensité créatrice est calculée en rapportant le nombre de créateurs identifiés dans la commune à la structure du tissu productif déjà existant de celle-ci. On obtient ainsi un indicateur de l'intensité créatrice que nous qualifierons de quotient communal de création. La formule générale de cet indicateur est la suivante :

$$\text{Quotient de création} = \frac{\sum_{t=\text{juillet } 2001}^{\text{juin } 2004} \text{Créations}_t}{\text{Effectifs au } 01-07-2001}$$

Les données utilisées sont celles de la TVA juridique, disponibles via la base de données Ecodata diffusée par l'INS. La remise à jour de ces données a lieu en juillet de chaque année. Cette base de données envisage la notion d'entreprise au sens large : elle répertorie tant les personnes morales que les personnes physiques à la condition que ces personnes soient assujetties à la Taxe à la Valeur Ajoutée. Elle comprend donc l'ensemble des travailleurs salariés et indépendants d'une entreprise ainsi que les indépendants à l'exception des travailleurs bénévoles. Chaque commune y est caractérisée par année selon le nombre d'entreprises actives, créées et radiées, elles-mêmes classées selon leur secteur d'activité NACE.

Notez que les quotients de création ont été calculés sur base des effectifs pour tous secteurs d'activité économique confondus. De plus, la base de données utilisée ici ne fournit aucune indication concernant la taille des établissements. Par conséquent, il ne s'agit pas d'un quotient de création se limitant aux établissements de moins de 10 travailleurs. Le tableau 6 précise la distribution des communes en fonction de leur intensité de création.

Tableau 6 : Distribution des communes selon leur intensité de création (Q = quotient x 100)

Q < 0	0 ≤ Q < 1	1 ≤ Q < 5	5 ≤ Q
Bièvre Chimay Couvain Dinant La Roche-en-Ardenne Malmedy Marche-en-Famenne Perwez Saint-Vith Sivry-Rance Vresse-sur-Semois	Bastogne Bouillon Durbuy Frasnes-lez-Anvaing Hotton	Ciney Donceel Flobecq Froidchapelle Incourt Rocheftort	Aywaille Trois-Ponts

3.3.2. Typologie selon la rurbanisation

Il est évident qu'il est important de ne pas considérer le phénomène entrepreneurial et la création d'entreprise uniquement du point de vue de l'individu. Créateur et situation de création sont en effet indissociables. Toute activité économique n'émerge pas à tel endroit par le fait du hasard. Telle entreprise naît à tel endroit pour des raisons biens spécifiques qui sont déterminées par, ou du moins liées, à un contexte territorial bien particulier [Calay *et al.*, 2005].

Dans cet ordre d'idée, nous nous sommes basés sur la typologie selon la rurbanisation en Région wallonne [Dogot, 2004] pour classer les 24 communes présélectionnées selon que leurs dynamiques démographique et résidentielle sont en forte croissance, en croissance, modérées ou en déclin. Ce classement se base notamment sur les critères tels que les taux de natalité et de décès, la densité de population, l'extension de la superficie bâtie, le coefficient de sénilité et l'indice de jeunesse. Le tableau 7 indique ce classement.

Tableau 7 : Distribution des communes selon leurs dynamiques démographique et résidentielle

En déclin	Modérées	En croissance	En forte croissance
Flobecq Frasnes-lez-Anvaing Sivry-Rance Vresse-sur-Semois La Roche-en-Ardenne Bouillon	Chimay Couvain Dinant Ciney Bièvre Malmedy Trois-Ponts Saint-Vith	Bastogne Hotton Marche-en-Famenne Donceel Rocheftort	Aywaille Perwez Incourt Froidchapelle Durbuy

3.3.3. Revenu net moyen imposable par habitant

L'échantillon sélectionné doit être représentatif des différents niveaux de richesse des communes. Ces niveaux de richesse sont appréhendés, de manière approchée, à travers le niveau net moyen imposable par habitant. Quatre classes de revenu ont été délimitées. Le tableau 8 indique ce classement.

Tableau 8 : Distribution des communes selon le niveau de revenu de la population
[INS, exercices 2004, revenus 2003] (Montant en euros par habitant)

< 10 000	10 000 – 11 000	11 000 – 12 000	> 12 000
Couvin Bièvre Vresse-sur-Semois Froidchapelle	Sivry-Rance Dinant Saint-Vith Bastogne Durbuy Bouillon Rochefort La Roche-en-Ardenne Chimay Hotton	Malmedy Ciney Trois-Ponts Frasnes-lez-Anvaing Aywaille Marche-en-Famenne	Flobecq Perwez Incourt Donceel

3.3.4. Conclusion

Le résultat de cette procédure a permis de retenir six communes présentées dans le tableau 9. Ce tableau mentionne également les principaux caractères discriminants ayant orienté cette sélection. Les tableaux 10, 11 et 12 précisent la distribution des communes sélectionnées en fonction de leur niveau d'intensité de création d'entreprises (tableau 10), du type de dynamiques démographique et résidentielle (tableau 11) et de leur niveau de richesse (tableau 12).

Tableau 9 : Liste des communes sélectionnées et principaux caractères discriminants

Communes sélectionnées	Caractères discriminants
Incourt	Incourt se caractérise par des dynamiques démographique et résidentielle en forte croissance ainsi qu'un niveau de richesse élevé. Perwez possède également ces caractéristiques, mais Incourt a été choisi pour représenter le Brabant wallon d'une part car son quotient de création d'entreprises est plus élevé, et d'autre part car la commune de Perwez a déjà été visitée pour réaliser les interviews libres ainsi que pour tester le questionnaire auprès des chefs des entreprises (cf 4.6.3., conception du questionnaire).
Hotton	Hotton a été choisie car elle présente des dynamiques démographique et résidentielle en croissance. En outre, le Centre Public d'Action Sociale de Hotton est l'un des membres fondateurs de l'association Intégra plus. Cette association a pour objectifs la sensibilisation à l'entrepreneuriat, la création d'emploi au niveau rural, l'accompagnement et la formation ainsi que l'exploration de nouveaux secteurs émergents dans les domaines de l'environnement et des services de proximité. Ces actions sont mises en place dans le cadre de programmations européennes spécifiques : le programme EQUAL 2005-2007 (Projet CREALux).
Aywaille	Aywaille est l'une des deux communes présélectionnées qui présente un très bon quotient de création d'entreprises. Trois-Ponts possède également cette caractéristique mais Aywaille présente des dynamiques résidentielle et démographique en forte croissance et relève un plus grand nombre absolu d'entreprises occupant moins de 10 travailleurs salariés.
Frasnes-lez-Anvaing	Localisée au sein du plateau limoneux hennuyer, Frasnes-lez-Anvaing permet de découvrir une nouvelle zone agro-géographique. Elle se distingue en outre de Flobecq d'une part par le fait qu'elle présente un nombre absolu d'entreprises occupant moins de 10 travailleurs salariés plus élevé et d'autre part car elle relève la présence d'une eco-entreprise. Or, ce secteur n'étant pas énormément représenté, il est préférable de favoriser les communes où celui-ci est présent. En outre, les dynamiques démographique et résidentielle de la commune de Frasnes-lez-Anvaing sont en déclin.
Couvin	La commune de Couvin se situe à distance de tout axe routier. Couvin a également été choisie pour son faible revenu par habitant et son quotient de création d'entreprise inférieur à zéro.
Vresse-sur-Semois	La commune de Vresse-sur-Semois a été choisie afin de représenter davantage le sud de la Wallonie et les dynamiques démographique et résidentielle en déclin, celle-ci n'étant pas située à proximité d'une autre commune déjà sélectionnée. La commune de Bouillon possède également ces caractéristiques, mais son degré d'intensité de création d'entreprise est de classe 2, or deux communes déjà sélectionnées font partie de cette classe.

Carte 1 : Localisation des communes sélectionnées

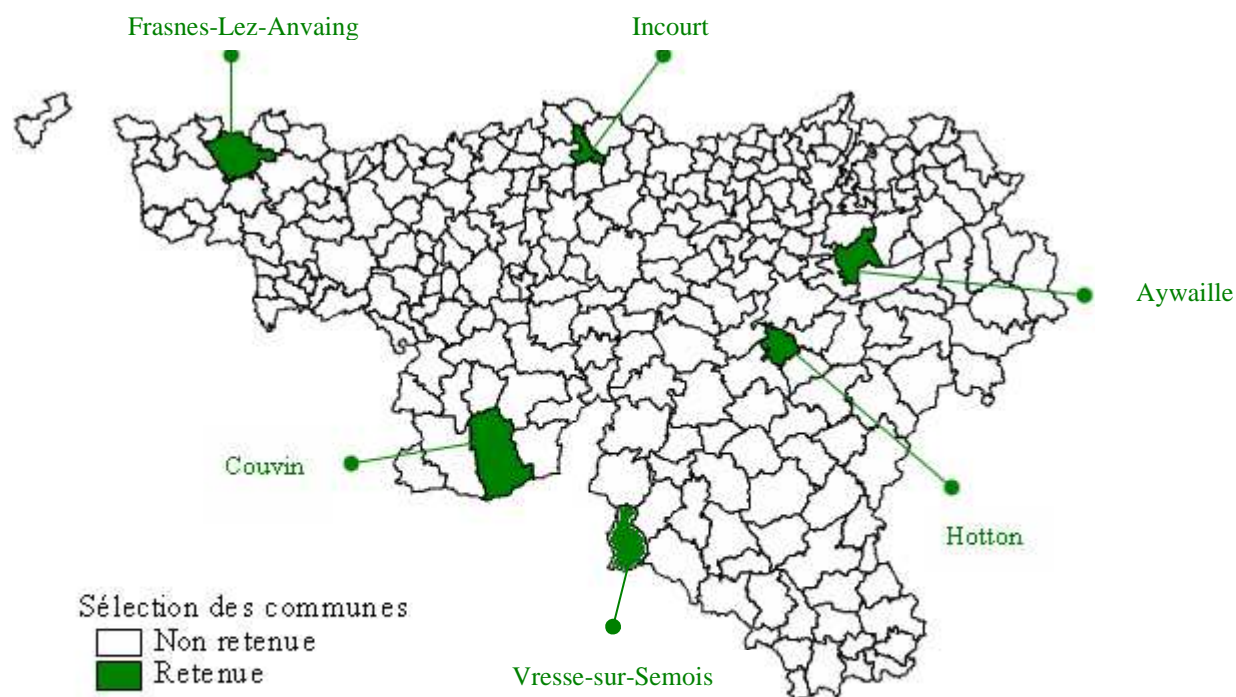


Tableau 10 : Distribution des communes sélectionnées selon les niveaux de création d'entreprises

Classe	Critère	Effectif
1	$Q < 0$	2
2	$0 \leq Q < 1$	2
3	$1 \leq Q < 5$	1
4	$5 \leq Q$	1

Tableau 11 : Distribution des communes sélectionnées selon les dynamiques démographique et résidentielle

Classe	Critère	Effectif
1	En déclin	2
2	Modérées	1
3	En croissance	1
4	En forte croissance	2

Tableau 12 : Distribution des communes sélectionnées selon les niveaux de revenu de la population

Classe	Critère	Effectif
1	< 10000	2
2	$10000 - 11000$	1
3	$11000 - 12000$	2
4	> 12000	1

4. Caractérisation des communes

Une caractérisation approfondie des six communes sélectionnées a été réalisée. Cette caractérisation, qui s'appuie sur des données quantitatives de la banque de données CAPRU, a permis de cerner de manière plus précise les spécificités des communes sélectionnées. Une fiche a été élaborée pour chaque commune. Ces fiches sont présentées en annexe 1. Les différents indicateurs utilisés pour caractériser les communes sont définis en annexe 4.j. du rapport n° 1/2006.

5. Bibliographie et élaboration du questionnaire

La synthèse bibliographique reprend différentes études récentes qui concernent notamment les motivations à la création de son entreprise ainsi que les atouts et contraintes que présente le milieu rural vis-à-vis des TPE. Cette revue non exhaustive de la bibliographie traitant des TPE nous a aidés à concevoir le questionnaire qui a été administré aux entrepreneurs, notamment dans le choix des thèmes abordés, des questions posées et des réponses proposées.

Dans le cadre de cette activité, nous avons relevé la rareté des références et analyses portant sur ce secteur. De ce fait, nombreuses sont les études françaises et canadiennes répertoriées dans cette synthèse bibliographique.

6. Enquête auprès des entrepreneurs

La phase d'enquête auprès des TPE représente une étape clef dans notre processus de recherche. De la préparation de cette phase découlent différentes activités. La première activité a été de déterminer la structure de l'échantillon des TPE. Ensuite, il a fallu relever les coordonnées (adresse et numéro de téléphone) des TPE. Finalement, un questionnaire a été élaboré avant d'être administré à l'échantillon de TPE des communes sélectionnées.

6.1. Echantillonnage

Les six communes sélectionnées rassemblent, pour les six secteurs ciblés, 885 entreprises actives. Ce nombre d'entreprises a été déterminé à l'aide des données disponibles sur Ecodata. Chaque commune y est caractérisée par année selon le nombre d'entreprises actives, créées et radiées, elles-mêmes classées selon leur secteur d'activité NACE-5. Ce classement a donc permis de déterminer avec précision le nombre d'entreprises présentes en 2004 pour chacun des secteurs qui nous intéressent.

Le nombre total d'entreprises variant entre les communes, l'équation ci-dessous a été utilisée de manière à déterminer le nombre d'entreprises devant être visitées par commune. Le tableau 13 indique que 101 entreprises doivent être visitées.

$$n = \frac{\mu^2 \frac{1-\alpha}{2}}{d^2} p (1-p)$$

Avec comme paramètres :

- d : l'erreur maximum admise ou marge d'erreur, fixée à 17.5% ;
- α : l'intervalle de confiance ou la probabilité de dépasser d , fixée à 0.05. Soit $\mu = 1.96$;
- p : la proportion d'apparitions d'un évènement.

Il faut noter que la base de données utilisée ici ne fournit aucune indication concernant la taille des établissements. Par conséquent, les effectifs indiqués correspondent aux entreprises de toute taille. Cette surestimation n'entraîne cependant pas d'erreur fondamentale dans notre échantillon. En effet, notre échantillonnage est basé sur une proportion p (nombre d'entreprise de commune x / nombre total d'entreprises pour les 6 communes), si nous posons comme hypothèse que 84% des entreprises sont des TPE pour chacune des six communes, la valeur des p ne change pas et donc celle des n non plus.

Dans un second temps, le nombre d'entreprises devant être visitées par secteur et pour chaque commune a été déterminé. Ceci a également été réalisé en respectant les fréquences d'apparition. Etant donné que le procédé d'échantillonnage implique qu'aucune éco-entreprise ne soit visitée mais que nous désirons que ce secteur soit représenté, nous avons décidé de conserver le nombre d'éco-entreprises donné au tableau 13. Le tableau 14 présente la structure de l'échantillon et indique que 110 entreprises seront visitées parmi les six communes reprises.

Tableau 13 : Distribution des entreprises, pour les six secteurs sélectionnés, par commune et nombre d'entreprises à visiter dans chaque commune (A : filière bois, B : exploitation agro-alimentaire, C : restauration et hébergement, D : activités de loisirs, E : NTIC, F : éco-entreprises)

Communes sélectionnées	A	B	C	D	E	F	Total	Echantillon
Incourt	15	11	16	12	14	1	69	9
Frasnes-Lez-Anvaing	21	34	53	6	16	2	132	16
Aywaille	41	34	79	33	14	3	204	22
Hotton	38	25	43	13	2	0	121	15
Couvin	74	35	77	28	18	3	235	24
Vresse-sur-Semois	33	13	63	11	4	0	124	15
Total	222	152	331	103	68	9	885	101

Tableau 14 : Distribution des entreprises à visiter, pour chaque secteur et par commune (A : filière bois, B : exploitation agro-alimentaire, C : restauration et hébergement, D : activités de loisirs, E : NTIC, F : éco-entreprises)

Communes sélectionnées	A	B	C	D	E	F	Total
Incourt	2	1	2	2	2	1	10
Frasnes-lez-Anvaing	3	4	6	1	2	2	18
Aywaille	4	4	8	4	2	3	25
Hotton	5	3	5	2	0	0	15
Couvin	8	4	7	3	2	3	27
Vresse-sur-Semois	4	2	8	1	0	0	15
Total	26	18	36	13	8	9	110

6.2. Listing des entreprises

Il convient de signaler que l'identification des entreprises n'est pas chose aisée. En Wallonie, les systèmes administratifs et statistiques actuels prennent le plus souvent comme unité d'observation les entreprises en tant qu'entités juridiques ou les employeurs, mais il n'existe pas de répertoire reprenant l'ensemble des entreprises avec leurs coordonnées détaillées. L'identification de celles-ci pose donc un problème et, pour obtenir une liste détaillée des entreprises, force est d'user de voies détournées.

Il a cependant été possible d'établir, pour chaque commune sélectionnée, une liste non exhaustive reprenant des entreprises, de toute taille, présentes dans chacun des six secteurs ciblés. Les informations ainsi collectées sont le nom de l'entreprise ou de l'employeur salarié ou indépendant, l'adresse complète du siège social, ainsi que la date de création de l'entreprise.

Dans un second temps, il a donc été nécessaire de rechercher le numéro de téléphone de chacune de ces entreprises de manière à par la suite pouvoir en contacter le chef et ainsi convenir d'un éventuel rendez-vous.

6.3. Conception du questionnaire

La première phase de l'élaboration du questionnaire a consisté en l'identification de l'information à en extraire, de manière à répondre aux objectifs généraux visés par l'étude. Nous avons donc été amenés à formuler un certain nombre de questions auxquelles le questionnaire devra apporter des réponses :

- ◆ Quels sont les facteurs de motivation et de blocage à implanter sa TPE en milieu rural ?
- ◆ Quel est le profil de l'entrepreneur rural ?
- ◆ La TPE permet-elle de créer de l'emploi dans la commune rurale où elle est localisée ?
- ◆ Quelles relations existe-t-il entre la TPE et les acteurs et activités de la commune rurale (autorités, ruraux, autres entreprises, fêtes locales, ...) ?
- ◆ Quelle importance représentent les débouchés locaux pour les TPE des zones rurales ?
- ◆ Quels sont les atouts et contraintes du milieu rural pour les TPE ?
- ◆ Les infrastructures (terrains, équipements, routes) et services (administration, Poste, NTIC) disponibles en milieu rural sont-ils propices à l'installation des TPE ?
- ◆ Les chefs d'entreprise sont-ils satisfaits du choix du milieu rural pour l'installation de leur entreprise ?
- ◆ La disponibilité des ressources endogènes du milieu rural conditionne-t-elle l'installation de TPE ?
- ◆ Les zones franches incitent-elles à la création d'entreprises en milieu rural ?
- ◆ Les six secteurs d'activité sélectionnés représentent-ils une réelle opportunité de développement des activités des entreprises en milieu rural ?

Afin de proposer un questionnaire adapté à la réalité des TPE en milieu rural, nous avons opté pour une démarche de conception en plusieurs étapes. Tout d'abord, nous avons rédigé un questionnaire préliminaire. Cependant, étant donné les difficultés rencontrées dans la rédaction des questions et des réponses proposées à celles-ci, nous avons décidé de réaliser des interviews d'entrepreneurs dont la TPE était localisée dans une des 24 communes rurales présélectionnées. Ainsi, trois entrepreneurs localisés dans la commune de Perwez ont été interviewés. Au cours de l'entrevue, le chef d'entreprise pouvait répondre librement à plusieurs questions ouvertes portant sur son parcours, ses motivations, ses difficultés, ses débouchés ou encore sa perception de l'avenir. Les questions ouvertes auxquelles ont été soumis les entrepreneurs et leurs réponses ont été retranscrites et se trouvent en annexe 5.b et 5.c du rapport n°1/2006.

Sur base des témoignages recueillis, nous avons étoffé le questionnaire préliminaire en y ajoutant des questions plus détaillées et des propositions de réponses dans le cadre des questions fermées. Ces propositions, étant issues des interviews préalables, collent à la réalité. Cette démarche permettra d'éviter de stéréotyper les comportements et opinions lors de l'interprétation des résultats. De plus, ayant constaté une incompréhension de certaines questions lors des entretiens, notamment celles portant sur les secteurs d'activités importants pour le milieu rural, les relations avec les autorités locales et les ruraux ou encore les retombées générées par l'entreprise, nous avons particulièrement retravaillé les volets du questionnaire abordant ces thèmes.

Le fait d'avoir réalisé des interviews libres dans un premier temps a également permis de prendre conscience de l'importance et du rôle des questions ouvertes. C'est pourquoi des espaces de libre expression ont été aménagés dans le questionnaire de manière à conserver la spontanéité des réponses concernant certains sujets.

Enfin, le questionnaire a été testé auprès de chefs d'entreprise et corrigé en tenant compte des observations réalisées et des remarques reçues.

Le tableau 15 synthétise les objectifs spécifiques du questionnaire, ainsi que les résultats attendus. Il est à mettre en relation avec le questionnaire structuré présenté en annexe 2.

Tableau 15 : Objectifs spécifiques du questionnaire, résultats attendus

Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Résultats attendus
1. Caractériser l'entrepreneur actif en milieu rural et son entreprise	Etablir le profil des entrepreneurs rencontrés et de leur entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Identité et parcours de l'entrepreneur - Activités et historique de l'entreprise - Taille de l'entreprise, caractéristiques des travailleurs
	Identifier les facteurs de motivation et de blocage à créer son entreprise et à s'implanter en milieu rural	<ul style="list-style-type: none"> - Motivations et craintes à la création d'entreprise - Part des TPE implantées volontairement en milieu rural, délocalisées du milieu urbain ou ancrées au milieu rural depuis au moins une génération (reprise d'activité) - Opinion générale : fréquence de réponses aux affirmations concernant des caractéristiques du milieu rural - Facteurs de motivation et de blocage vis-à-vis du choix du milieu rural
2. Identifier l'importance de la présence des petites entreprises vis-à-vis du dynamisme rural	Evaluer le rôle de la TPE vis-à-vis de l'emploi local	<ul style="list-style-type: none"> - Localisation géographique du personnel engagé - Atouts, contraintes du milieu rural par rapport au personnel (qualification, déplacements, ...) - Opinion libre sur les retombées économiques de leur entreprise
	Identifier les relations entre la TPE et les acteurs ruraux et l'implication de la TPE dans la vie locale	<ul style="list-style-type: none"> - Relations avec les autorités locales et les ruraux : nature, intensité, éventuels conflits, ... - Investissements dans la vie locale : pratiques, formes et objectifs - Opinion libre sur les retombées sociales de leur entreprise
	Déterminer les particularités liées aux débouchés de la TPE en milieu rural	<ul style="list-style-type: none"> - Caractéristiques des débouchés : type de clientèle, localisation géographique (part des débouchés locaux) - Difficultés, avantages liés à la localisation de l'entreprise (accès, stationnement, ...)

Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Résultats attendus
3. Dégager des pistes d'intervention pour inciter à la création d'entreprises en milieu rural	Connaître l'opinion des entrepreneurs concernant les infrastructures et services disponibles en milieu rural	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation de la satisfaction par rapport à l'efficacité, au prix, à l'accessibilité des terrains, des bâtiments, des routes, des équipements (eau, électricité, déchets, égouts), des TIC, des services administratifs et de la POSTE
	Identifier les atouts et contraintes du milieu rural pour les TPE	<ul style="list-style-type: none"> - Opinion générale : fréquence de réponses aux affirmations concernant des caractéristiques du milieu rural - Facteurs de motivation et de blocage vis-à-vis du choix du milieu rural - Atouts, contraintes du milieu rural pour le fonctionnement de l'entreprise
	Evaluer la satisfaction des chefs d'entreprise vis-à-vis du milieu rural dans le cadre de leur activité	<ul style="list-style-type: none"> - Si c'était à refaire, se localiseraient-ils en milieu rural ? - Perspectives d'avenir pour l'entreprise : mise en relation avec le milieu rural
	Déterminer si la disponibilité en ressources endogènes conditionne l'installation de TPE en milieu rural	<ul style="list-style-type: none"> - Part des TPE dont l'activité et l'implantation sont basées principalement sur les ressources endogènes disponibles localement
	Evaluation prospective sur l'intérêt des zones franches et les six secteurs ciblés	<ul style="list-style-type: none"> - Les zones franches incitent-elles à la création d'entreprises en milieu rural ? - Les secteurs ciblés représentent-ils de réelles opportunités de développement des activités en milieu rural ?

7. Analyse des résultats de l'enquête

Un formulaire d'encodage élaboré et une base de données ont été spécifiquement conçus afin de pouvoir saisir toutes les informations récoltées via les questionnaires y compris les informations issues de questions ouvertes ou de remarques émises par les entrepreneurs. Cette démarche a permis de tenir compte de toutes ces informations dans l'analyse des données et de les restructurer en fonction du plan d'analyse.

L'analyse des résultats a été opérée sur base d'une approche globale portant sur l'ensemble de l'échantillon mais aussi selon une approche sectorielle, complétées par une analyse selon le milieu d'origine de l'entrepreneur.

En ce qui concerne plus spécifiquement les questions ouvertes, un travail minutieux de dépouillement a permis de synthétiser les opinions individuelles et de veiller à conserver les nuances apparaissant dans les commentaires afin de restituer le plus fidèlement possible les informations recueillies. Ces opinions ont ensuite été organisées autour d'idées centrales déclinées en plusieurs niveaux de précision pour en améliorer la lisibilité, le tout en prenant compte de la fréquence des occurrences.

8. Ateliers de travail dans les communes et discussions de groupe

Dans l'objectif de confronter les témoignages recueillis des entrepreneurs à l'opinion d'autres acteurs du monde rural, des ateliers de travail ont été organisés dans les différentes communes sélectionnées. Si l'approche par enquête cible exclusivement les entrepreneurs, les réunions de restitution organisées dans les communes visent à recueillir le point de vue d'autres acteurs ruraux par rapport à la thématique étudiée et plus particulièrement aux résultats qui leurs sont présentés.

Les questions soulevées lors du débat sont donc principalement destinés à ces interlocuteurs afin de recueillir leur point de vue par rapport au positionnement des entrepreneurs. La présence des entrepreneurs vise à valider les résultats de l'enquête à laquelle ils ont participé et à leur permettre de réagir aux remarques émises par les autres acteurs.

Les ateliers de travail sont construits sur deux temps. Tout d'abord les participants assistent à la restitution des résultats des enquêtes auprès des entrepreneurs ; la cellule CAPRU se faisant en quelque sorte leur porte-parole. Dans un second temps, le débat est initié par une série de pistes de réflexion soumises à l'assemblée et s'appuyant sur des éléments transversaux issus de l'analyse de l'enquête.

En ce qui concerne le panel d'acteurs invités, une liste indicative des personnes ou organismes a été constituée et adaptée en fonction du contexte local. A titre d'information, ce panel concerne, selon les cas, tout ou partie des acteurs suivants :

- Les entrepreneurs interrogés ;
- L'équipe locale de la FRW ;
- Le bourgmestre et le collège des échevins ;
- Le Forem ;
- La Maison de l'Emploi ;
- L'IFAPME ;
- Les gérants des agences bancaires, fiscalistes et de comptabilité ;
- La Commission Locale pour le Développement Rural ;
- La Maison du Tourisme ;
- L'Office du Tourisme ;
- Le Syndicat d'Initiative ;
- Autres acteurs du tourisme ;
- La presse locale ;
- Le Centre culturel ;
- Le Groupe d'Action Locale ;
- L'Agence de Développement Local ;
- Organismes d'aides locaux ;
- La Chambre de Commerce et d'Industrie ;
- L'Union des Classes Moyennes ;
- La cellule réinsertion du CPAS ;
- Intercommunale qui gère les zonings industriels ;
- Association de commerçants et d'indépendants ;
- Les acteurs du monde associatif au niveau local.